



Le Plan Vert
des Etablissements d'Enseignement Supérieur
art 55 de la loi du 3 août 2009

LE GUIDE

- Un canevas Plan Vert

- Un référentiel Plan Vert

***pour aider les établissements à mettre en oeuvre
l'art 55 de la loi du 3 août 2009***



**CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES**

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



version initiale du 17 juin 2010 modifiée le 11 février 2013

CONTACTS PLAN VERT

Conférence des Grandes Ecoles

gerald.majou@cge.asso.fr

Conférence des Présidents d'Université

celine.leroy@cpu.fr

Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

deleguegeneral@refedd.org

SOMMAIRE DU DOCUMENT

LE PLAN VERT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :
UNE OBLIGATION LEGALE p3

Première partie : LE CANEVAS de Plan Vert p4
**POUR ELABORER LEUR PROPRE PLAN VERT, UN CANEVAS DE PLAN VERT
EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

	P5
Défi 1/ Consommation et production durables	p6/7
Défi 2/ Société de la connaissance	
81/ éducation, formation - 82/ recherche et développement	p8/9/10
Défi 3/ Gouvernance	p11
Défi 4/ Changement climatique et énergies	p12
Défi 5/ Transport et mobilité durables	p13
Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	p14
Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques	p15
Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale	p16
Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde	p17

Seconde partie : LE (nouveau) REFERENTIEL Plan Vert

pièce jointe à ce dossier

LE REFERENTIEL PLAN VERT : L'OUTIL DE PILOTAGE DU PLAN VERT

- 1) Stratégie et gouvernance
- 2) Politique sociale et ancrage territorial
- 3) Gestion environnementale
- 4) Enseignement et formation
- 5) Activités de recherche

LE PLAN VERT

DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNE OBLIGATION LEGALE

L'article 55 de la Loi du 3 août 2009 stipule:

« Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un «**Plan vert**» pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ».

Les rédacteurs du canevas et du référentiel Plan vert - C'est afin d'explicitier les objectifs et les modalités d'application de cet article 55 que le Groupe de travail de la Conférence des Grandes Ecoles, la Commission Développement durable de la Conférence des Présidents d'Université et le REFEDD¹ ont pris l'initiative d'organiser, avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère du Développement Durable, plusieurs réunions de travail en 2009 et 2010 afin d'aboutir à un dispositif opérationnel à proposer à l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur.

Ce dispositif a été validé officiellement le 17 juin 2010 par les présidents de la CPU et de la CGE.

Le référentiel a été expérimenté en 2011 par plus d'une centaine d'établissements.

Le présent document prend en considération la version 2 du référentiel parue en janvier 2012.

Le Plan Vert est un dispositif opérationnel en deux parties :

1 - LE CANEVAS de Plan Vert pour définir la politique développement durable de l'établissement

Le canevas de Plan Vert est un modèle de stratégie DD ou d'Agenda 21, que chaque établissement peut adapter à ses propres réalités. Ce canevas reprend, en les adaptant, les 9 défis clés de la Stratégie Européenne du Développement Durable.

2 - LE REFERENTIEL Plan Vert pour évaluer la mise en œuvre de cette politique développement durable

Le référentiel Plan Vert est l'outil de pilotage de cette stratégie dans l'établissement. Entre octobre 2009 et juin 2010, il a fait l'objet d'une expérimentation par près de 70 établissements volontaires, Universités et Grandes écoles. A terme, il devrait déboucher sur un processus de labellisation.

Outre les initiateurs de la démarche, ont notamment participé aux travaux :

- le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- le conseil général de l'Environnement et du Développement Durable
- la Commission du titre d'ingénieur (CTI),
- la CDEFI, Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs,
- le BNEI, Bureau national des élèves ingénieurs,
- l'association Solar Generation,
- FONDATERRA, fondation européenne pour des territoires durables,
- le réseau Campus Responsables.

Le « Plan vert » est bien un « Plan de stratégie de Développement durable », un « Agenda 21 », qui ne peut être limité au seul anagement environnemental des campus. Il recouvre toutes les dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) et vise à sa bonne intégration par les établissements d'enseignement supérieur dans leurs activités d'enseignement et de recherche, mais aussi leur gouvernance :

- car les établissements d'enseignement supérieur ont, vis à vis de la société dans son ensemble, un rôle d'exemplarité², d'impulsion et de promotion des valeurs sous-tendant le développement durable, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social, et rappelant notre responsabilité vis-à-vis des générations actuelles et futures.
- car les établissements d'enseignement supérieur ont pleinement conscience des enjeux du développement durable et de leurs missions propres. Ils reconnaissent leur rôle déterminant dans la construction de la pensée des décideurs de demain et dans la formation de responsables en charge de l'innovation, du développement technologique, de la marche des affaires et du fonctionnement de la société. Ils sont conscients que les décisions de ces responsables engagent l'avenir d'une humanité placée face à des enjeux écologiques et humains vitaux.
- car les établissements d'enseignement supérieur, par leur exemplarité en matière de responsabilité sociale et environnementale, doivent jouer un rôle d'entraînement tant auprès de leurs étudiants et personnels qu'auprès des entreprises, des collectivités et de leurs propres fournisseurs.

En élaborant son Plan vert, chaque établissement d'enseignement supérieur définit et met en œuvre sa propre stratégie de développement durable. L'ensemble des propositions de ce canevas et du référentiel Plan vert sont formulées pour le bien commun de l'enseignement supérieur français, pour le guider efficacement et le plus rapidement possible vers une excellence globale et pérenne, tant sur les enjeux économiques, sociaux, qu'environnementaux. Il en va de la compétitivité à court, moyen et long terme des écoles et universités françaises dans l'ordre international.

¹ REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable

² Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.



Première Partie

POUR ELABORER LEUR PROPRE PLAN VERT, UN CANEVAS DE PLAN VERT EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Canevas de Plan Vert *pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



11 février 2013

Pour élaborer leur propre Plan Vert d'Etablissement

UN CANEVAS DE PLAN VERT

EST PROPOSE AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Ce canevas de Plan vert, sorte de « stratégie nationale du développement durable des établissements français d'enseignement supérieur », a vocation à indiquer, pour chaque établissement d'enseignement supérieur, les objectifs et les pistes qu'il peut progressivement mettre en œuvre, en fonction de son rythme, de son statut, de ses partenaires et de sa situation propre.

Dans un souci de cohérence et de reconnaissance nationale et européenne³, tout en s'adaptant aux spécificités de l'enseignement supérieur, le Plan vert reprend les **neuf défis clés** de la Stratégie Européenne du Développement Durable.

SOMMAIRE

UN CANEVAS PLAN VERT DECLINE EN 9 GRANDS DEFIS

Le Canevas propose, en respectant l'architecture de la Stratégie Européenne du Développement Durable, de décliner chacun des 9 défis clés pour les établissements d'enseignement supérieur :

Défi 1/ Consommation et production durables	p6/7/8
Défi 2/ Société de la connaissance ⁴ 21/ éducation, formation - 22/ recherche et développement	p9/10/11
Défi 3/ Gouvernance	p12/13
Défi 4/ Changement climatique et énergies	p14/15
Défi 5/ Transport et mobilité durables	p16/17
Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles	p18/19
Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques	p20/21
Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale	p22/23
Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde	p24/25

LE CONTENU DE CHAQUE DEFI DANS LE CANEVAS DE PLAN VERT

Fruit d'un travail commun du **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD/ministère de l'Ecologie**, qui a cherché, à chaque fois, à **l'adapter aux spécificités et aux réalités des établissements de l'Enseignement supérieur**, chaque défi est constitué de trois parties dont les établissements peuvent s'inspirer pour rédiger leur propre plan vert :

- 1 - Une proposition d'objectifs d'établissements** directement issus des textes législatifs français en vigueur et adaptés à la réalité d'un établissement d'enseignement supérieur.
- 2 - Des exemples de leviers d'actions** à mettre en œuvre.
- 3 - Un renvoi aux chapitres du Référentiel Plan Vert** qui sont concernés pour évaluer l'avancée de ses actions. A terme, le **groupe de travail CPU/CGE/REFEDD prévoit d'engager un processus de labellisation des établissements.**

³ les perspectives d'un futur classement européen des établissements d'enseignement supérieur doivent être prises en compte.

⁴ Il faut signaler ici que les défis clés correspondant aux missions majeures des établissements d'enseignement supérieur (défi n°2 /Société de la connaissance (formation et recherche) se situent 2^{ème} position après le défi n°1 /Consommation et production durables. Cette position ne reflète pas un ordre hiérarchique, mais résulte seulement du schéma de la Stratégie Nationale du Développement Durable. Les défis de la formation et de la recherche sont bien sûr prioritaires.

Le Défi clé n°1 de votre Plan Vert

Consommation et production durables dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Réduire de 2% la production de déchets (à périmètre constant)
- Mettre en filière 100% des déchets
- Valoriser 75% des déchets
- Passer à 20% de produits biologiques et locaux en 2012 dans la restauration collective publique
- Passer à 100% de bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable, acheté par l'Etat à compter de 2010
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés⁵ et affecter un poids de 30% *a minima* à ces critères dans l'évaluation..

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- S'interroger sur la possibilité de valoriser une logique d'usage et non de propriété (économie de la fonction, économie circulaire, prêt de matériels, achats groupés, etc.).
- Réaliser un inventaire de ses achats par famille de produits.
- Intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux dans les clauses des marchés⁶.
- Utiliser des critères de développement durable (produits écologiquement et socialement les plus favorables) dans la politique de location et d'achats (ex. imprimantes recto-verso, papier recyclé, matériel informatique, restauration, café équitable, etc.).
- Utiliser des produits éco-labellisés ou /et issus du commerce équitable.
- Former le personnel du marketing et de la communication de l'établissement à l'éco-conception des produits réalisés pour l'établissement, tant en interne que via des prestataires externes.
- Etudier préalablement le cycle de vie d'un produit avant son achat, sa commande et sa consommation
- Communiquer et informer sur les différentes actions de prévention des déchets pour améliorer les comportements de tous, sur toute la chaîne
- Alimenter un tableau de bord de suivi (production, collecte et traitement) des déchets non dangereux et dangereux.
- Multiplier les actions d'optimisation de traitement de chacun des déchets (réutilisation, valorisation matière, valorisation biologique, valorisation énergétique, stockage) - identification des filières locales de traitement, achats des containers, intégration au cahier des charges des entreprises d'entretien des locaux, affichage des points de collecte des déchets spécifiques, consignes pour gobelets et cannettes...).
- Maîtriser sa propre production de déchets et mettre en place une politique de prévention et de gestion des déchets en collaboration avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du campus.
- Réaliser un inventaire des équipements électriques et électroniques de l'établissement (neufs, en fin de vie, en réseau, ...) et de leur traitement en fin de vie (recyclage, réutilisation,...).
- Lancer une politique de gestion des flux d'impression, viser à l'économie de papier et s'interroger sur la pertinence de l'utilisation continue des TIC vis à vis des étudiants et du personnel.
- Favoriser une alimentation saine respectueuse de l'environnement et des hommes et soutenir et développer l'offre d'alimentation biologique et/ou locale dans la restauration au sein de l'établissement (distributeurs de boissons issues du commerce équitable, travail avec les CROUS sur approvisionnement auprès de filières locales...).
- Soutenir la création d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) au sein de l'établissement pour les étudiants et les personnels en diffusant des informations et en créant des plateformes d'échange producteurs-consommateurs.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 1 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- 1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnemental
- 1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.
- 1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement
- 1.2.2 Intégrer la démarche à l'ensemble des services/directions de l'établissement et de ses activités (Politique d'achats, pédagogie, recherche, procédures sociales, actions publiques...)
- 1.2.3 Communiquer auprès de toutes les parties prenantes le sens de la démarche, les objectifs et le résultat mesuré des actions DD&RS de l'établissement
- 1.3 Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la DD&RS au sein de l'Etablissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)
- 1.3.1 Affecter des moyens à la conduite du DD&RS en visant une amélioration continue
- 1.3.2 Evaluer, analyser et rendre compte de la performance de la démarche

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

⁵ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

⁶ Cf. circulaire du 03/12/2008 relative à « l'Exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » fiche n°17.

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
- 4.1.2 Mettre en oeuvre et intégrer au cahier des charges sur le bâti des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages
- 4.1.4 Mettre en place une politique d'achats responsables
- 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
- 4.2.1 Optimiser le traitement des effluents liquides organiques
- 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
- 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
- 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
- 4.2.5 Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique

Le Défi clé n°2. 1 de votre Plan Vert

Éducation et formation dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- 100% des établissements d'enseignement supérieur s'engagent à proposer une formation adaptée à l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants d'ici 2013.
- D'ici 2011, chaque établissement d'enseignement supérieur aura développé un tronc commun de connaissances « développement durable » à destination de l'ensemble de ses étudiants.
- En 2017, 100% des programmes pédagogiques de tout établissement d'enseignement supérieur devront obligatoirement intégrer la dimension développement durable.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Participer à un état des lieux des formations proposées à l'échelle nationale en vue d'un grand programme de refonte des formations pour intégrer l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Intégrer le développement durable dans la formation initiale et dans la formation continue de l'ensemble des matières enseignées et des cursus dispensés: cours spécifiques optionnels / cours en tronc commun / intégration dans les disciplines traditionnelles et au programme des formations doctorales.
- Rendre pleinement interdisciplinaire l'enseignement et la pédagogie du développement durable.
- Créer un pôle de formations spécialisées (en apprentissage, initiales et continues) ou d'une école doctorale sur les questions du développement durable.
- Construire et proposer des formations répondant à la stratégie de développement local durable adoptée par le territoire.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au développement durable.
- Proposer aux enseignants de suivre une formation relative au développement durable, leur proposer des outils pédagogiques et favoriser la transversalité.
- Proposer à l'ensemble du personnel (administratif et enseignant) des stages de formation pour intégrer le développement durable à ses activités quotidiennes.
- Intégrer le développement durable dans des missions d'études, de conseil ou d'accompagnement auprès des entreprises ou des collectivités que peut conduire l'établissement ou ses étudiants.
- Initier une pédagogie de l'action en développant des cycles de formation où, tout au long de l'année, l'étudiant devra développer, selon des conditions « réelles » un projet ou une commande « développement durable » au sein ou à l'extérieur de l'établissement (ancrage territorial et de proximité).
- Intégrer le développement durable dans les stages et/ou projets en entreprise.
- Accompagner l'engagement des étudiants (en et hors formation) et du personnel dans la réalisation de projets individuels ou associatifs de développement durable : une valorisation sera faite de projets⁷ permettant l'épanouissement de l'individu et œuvrant pour des formes de solidarités générationnelles (par le biais de crédits ECTS, bourses, concours, etc ...).
- Développer une politique de communication spécifique de l'établissement sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international le contenu et la qualité des formations « développement durable » de votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 2.1. du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- 1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale
- 1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.
- 1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

2 - AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- 2.1 Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements / Créer des pôles de formations spécialisées
- 2.1.1 Adapter les enseignements des cursus traditionnels : intégration des problématiques de DD&RS dans les programmes de formation initiale y compris des programmes d'apprentissage, d'alternance et doctoraux
- 2.1.2 Intégrer le DD&RS dans les programmes de formation continue / professionnelle
- 2.1.3 Créer un pôle de formations spécialisées et/ou d'une école doctorale sur les questions du DD et/ou RS
- 2.2 Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des étudiants
- 2.2.1 Apprentissage à la mise en application des enseignements en DD&RS dans tous les travaux et missions de formation, y compris en entreprise.
- 2.2.2 Accompagnement des initiatives étudiantes (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (étudiant en cursus normal (formation initiale) ou étudiants tout au long de leur vie (formation continue))
- 2.3 Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des personnels des établissements (enseignants, chercheurs, administratifs)
- 2.3.1 Incitation et soutien aux enseignants pour favoriser l'intégration du DD&RS et la transversalité des enseignements

⁷ Pouvant être associatifs.

- 2.3.2 Intégration dans la politique de formation des personnels d'actions de formation en DD&RS.Reconnaissance et valorisation de ces compétences
- 2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes du DD&RS
- 2.4.1 Développer et accompagner les démarches, méthodes et supports pédagogiques favorisant la diffusion et l'accès à la connaissance des parties prenantes.
- 2.4.2 Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les étudiants et les personnels

Le Défi clé n°2. 2 de votre Plan Vert

Recherche et développement dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Développer une plateforme d'échange nationale de connaissances autour du DD d'ici septembre 2011
- Créer un groupe de recherche interdisciplinaire sur le DD au sein de chaque établissement d'ici 2011
- 15% des projets de recherche seront consacrés à la thématique du DD d'ici 2013
- Développer des partenariats de recherche DD avec d'autres types d'établissement

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Développer des programmes et projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable.
- Favoriser les programmes de recherche relatifs au développement durable en impliquant des partenaires de divers statuts et de différentes nationalités (autres centres de recherche, entreprises, collectivités, associations...).
- Encourager la transversalité des projets ou des programmes de recherche en rapport avec le développement durable au sein de l'établissement.
- Mettre en place des structures de veille spécifiques au développement durable.
- Inciter des chercheurs à développer des travaux de développement durable ; les critères d'évaluation et de valorisation des chercheurs doivent favoriser les démarches transversales.
- Création d'un fond d'aide au développement de la recherche interdisciplinaire pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Encourager la recherche interdisciplinaire, sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations, sur la pédagogie au développement durable et son intégration dans les matières existantes.
- Encourager au sein de l'établissement la mise en place de forums d'experts qui pourront contribuer à une culture délibérative autour des grandes questions scientifiques – valoriser le fruit de cette expression.
- Promouvoir la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche dans les domaines de recherche les plus appliqués - valoriser le produit de cette évaluation.
- Développer des partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international les programmes de recherche sur le développement durable de votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 2.2 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- 1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale
- 1.1.2 Agir avec des réseaux d'acteurs territoriaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable.
- 1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement

3 - AXE RECHERCHE

- 3.1 Promouvoir la recherche interdisciplinaire DD&RS de l'établissement au niveau territorial, national et international
- 3.1.1 Développer des projets de recherche transdisciplinaires dédiés au DD&RS au niveau territorial, national et international
- 3.1.2 Identifier et prendre en compte les impacts DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) dans les projets de recherche territoriaux, nationaux et internationaux
- 3.2 Mettre la recherche DD&RS, sa démarche et ses outils au service des programmes de formations initiales et continues et de la pédagogie
- 3.2.1 Intégrer les résultats de la recherche DD&RS dans les programmes de formation et dans la pédagogie
- 3.3 Valoriser, transférer les résultats des travaux de recherche DD&RS auprès des parties prenantes tant au niveau national qu'international
- 3.3.1 Diffuser les résultats de la recherche DD&RS auprès des parties prenantes tant au niveau territorial, national qu'international
- 3.3.2 Transférer les résultats de la recherche.

Le Défi clé n°3 de votre Plan Vert

La Gouvernance dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Mise en place d'un comité de pilotage DD composé du Comité de Direction + représentant(s) du personnel + étudiant(s) + association(s) d'élèves + partenaire(s) extérieur(s) (réunion trimestrielle de ce comité)
- Signature par chaque établissement d'une charte d'engagement au développement durable impliquant toutes les parties prenantes
- Une partie du rapport annuel d'activités sera dédiée aux actions en faveur du DD que l'établissement aura réalisées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Animer une structure dédiée « développement durable » au sein de l'établissement (nomination de chargés de mission, d'un responsable, d'un vice-président, création d'un comité, rattachement d'un conseiller HSE au président,...).
- Mettre en place une instance permanente et représentative de concertation et de veille sous la forme d'un comité de pilotage avec groupes de travail ou d'une commission développement durable (fréquence des réunions).
- Mettre en évidence dans l'organigramme de l'établissement l'existence d'une cellule ou d'un service « développement durable »
- Favoriser la reconnaissance le cas échéant d'un individu ou d'une structure qui puisse être « lanceur d'alerte » et élaborer un processus de réponse adaptée et qui respecte les critères de gouvernance.
- Développer des méthodes d'évaluation ex-ante et ex-post de la politique de l'établissement qui intègrent les aspects économiques, financiers, sociaux et environnementaux – valoriser et diffuser largement de l'information sur cette évaluation et ses résultats.
- Faire régulièrement un état sur la part des usagers disant connaître l'existence du plan d'actions et des objectifs du campus, leur niveau de satisfaction de la démarche entreprise par l'établissement et leur intention à suivre les consignes en matière d'éco-gestes.
- Identifier (contacts, rencontres organisées, enquêtes de satisfaction) et prendre régulièrement en compte les attentes des parties prenantes (personnels, étudiants, association d'anciens étudiants) pour les intégrer dans la politique de l'établissement.
- Sensibiliser les parties prenantes de l'établissement au DD – par ex. des conférences ou autres manifestations (journées spéciales, séminaires de formation, enquêtes, etc.) sur le développement durable ou la RSE, à destination des publics internes et externes.
- Favoriser la participation des acteurs du campus (étudiants, personnels, laboratoires et formations spécialisées) ; par ex. : à travers des projets d'étude, associer les étudiants à la mise en œuvre des 8 défis clés précédents.
- Associer le cas échéant à ses décisions des parties prenantes extérieures à l'établissement (partenaires privés, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, associations, ...).
- Les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle particulier dans la production d'informations et de savoirs – se mettre au service des citoyens et des décideurs pour leur permettre une prise de décision responsable fondée sur des savoirs avérés.
- Participer à des diagnostics partagés du territoire et de profils environnementaux.
- Développer des relations avec les collectivités locales du territoire d'implantation de l'établissement – utiliser des référentiels partagés – participer à la mise en place de leurs démarches territoriales et à des opérations volontaires communes.
- Mutualiser les infrastructures du territoire et de l'établissement.
- Engager son établissement vis-à-vis du développement économique de son territoire (identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques, développement de l'offre de formation pour les besoins présents et futurs des territoires, partenariat de recherche avec les acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, ...).
- Favoriser l'intégration urbaine de l'établissement sur le territoire (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socioculturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voire du parc de véhicules avec la collectivité locale d'accueil).
- Impliquer l'établissement dans la politique de développement durable du territoire (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaire pour le suivi de la politique DD territoriale par le campus, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 3 du Plan Vert d'établissement

1 - AXE STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- 1.1 Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale
 - 1.1.1 Sensibiliser et entraîner l'adhésion des personnels de l'établissement et de ses étudiants dans une dynamique de pratiques durables
- 1.2 Formaliser sa politique de Responsabilité Sociétale & Développement Durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement
 - 1.2.1 Définir sa stratégie durable et élaborer un plan d'action en couvrant les trois dimensions de la DD&RS
 - 1.2.3 Communiquer auprès de toutes les parties prenantes le sens de la démarche, les objectifs et le résultat mesuré des actions DD&RS de l'établissement
- 1.3 Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la DD&RS au sein de l'établissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...)
 - 1.3.1 Affecter des moyens à la conduite du DD&RS en visant une amélioration continue
 - 1.3.2 Evaluer, analyser et rendre compte de la performance de la démarche

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

- 5.5 Engager l'établissement dans le développement DD&RS sur ses territoires
 - 5.5.1 Implication de l'établissement sur ses territoires au travers de sa politique DD&RS et engagement vis-à-vis de la collectivité dans sa politique DD&RS.

Le Défi clé n°4 de votre Plan Vert

Changement climatique et énergies pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- pour les bâtiments en rénovation : atteindre au moins l'étiquette B sur les 2 étiquettes énergie et climat
- pour les constructions neuves : atteindre l'étiquette A sur les 2 étiquettes énergie et climat

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
- Réaliser le Bilan Carbone de l'établissement et de ses activités. Il est possible d'y impliquer fortement les étudiants et le personnel après les y avoir formés.
- Mettre en place une politique triennale d'actions de maîtrise et d'efficacité de l'énergie.
- Mettre en œuvre un management énergétique de l'établissement (relevés réguliers et suivis des consommations sur chaque bâtiment ou équipement (avec intégration et agrégation au niveau de l'établissement), installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel, ...).
- Mettre en place une politique de bâti durable et intégrer au cahier des charges des critères environnementaux et d'efficacité énergétique au regard des usages (certification de type Effinergie ou HQE, approche en coût global, préférence des matériaux locaux et sains, ressources renouvelables...).
- Prendre en compte la maîtrise des flux (matière, énergie, eau, transport, ...) et des critères de performances énergétiques dans le schéma directeur immobilier (nouvelles constructions, rénovations, affectation des locaux, changement d'usages, ...).
- Améliorer le bâti pour lutter contre les déperditions de chaleur (doubles vitrages, isolation, toitures végétalisées...).
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (GTB, optimisation des équipements, renégociation du contrat d'exploitation, ...).
- Favoriser le mix énergétique en s'approvisionnant en énergies renouvelables ou en installant des équipements de production d'énergies renouvelables sur le site de l'établissement)
- Le cas échéant, et en dernier recours, établir des compensations volontaires pour l'ensemble des postes consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (chauffage, transport, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 4 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
 - 4.1.1 Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre
 - 4.1.2 Mettre en œuvre et intégrer au cahier des charges sur le bâti des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique au regard des usages
 - 4.1.5 Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des personnels et des étudiants

Le Défi clé n°5 de votre Plan Vert

Transport et mobilité durables pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités d'enseignement⁸ et de recherche
- Atteindre un objectif de neutralité carbone dans le cadre des déplacements sur les activités de gestion des établissements⁹
- Atteindre un taux d'utilisation des transports en commun TC + circulations douces sur les déplacements domicile-campus supérieur au taux de TC sur le territoire d'implantation (référence Plan de Déplacements Urbains)

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique de transport visant à réduire les déplacements et à favoriser les modes de transport plus économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre, en relation avec les collectivités locales.
- Favoriser la réduction des déplacements professionnels (télétravail, installation de Tics pour travail/réunions à distance, organisation rationnelle des déplacements/réunions des personnels...) et la réduction de l'utilisation des véhicules individuels motorisés (concertation avec collectivités territoriales pour optimiser la desserte en transports en commun, covoiturage, parc et parking sécurisés à vélos, limitation des places de parking auto, ...).
- Encourager les modes de déplacements collectifs - Associer à l'inscription de l'étudiant des abonnements et cartes de réduction de transports collectifs.
- Encourager les modes de déplacements doux (marche à pied, vélo,...) via la réalisation d'itinéraires cyclables, parking pour cycle, vélo-routes-voies-vertes, « voiries pour tous »...
- Promouvoir le covoiturage pour le personnel et les étudiants.
- Elaborer un Plan de Déplacement Campus, puis y former des étudiants et membres du personnel, afin d'évaluer les flux de déplacements sur le campus pour savoir sur quelle cible agir prioritairement.
- Former les personnels et les étudiants à l'éco-conduite et à la prévention routière.
- Une attention particulière doit être portée aux voyages des étudiants et du personnel à l'étranger, poste d'émission de gaz à effet de serre le plus important pour les campus. Les petits trajets professionnels sont également à optimiser (Confcall, organisation rationnelle des déplacements/réunions, etc).
- Accélérer l'aliénation des véhicules les plus anciens dans l'établissement et renouveler le parc avec des véhicules de service faiblement consommateurs d'énergie.
- Le cas échéant, et en dernier recours, compenser les émissions carbone liées aux déplacements (ex : fonds carbone)

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 5 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
- 4.1.3 Mettre en place une gestion des déplacements salariés et étudiants et une politique incitative de déplacements doux

⁸ Inclus les déplacements des enseignants, des étudiants

⁹ Inclus la flotte de véhicules professionnels, les déplacements professionnels hors enseignement et recherche

Le Défi clé n°6 de votre Plan Vert

Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Etre en dessous de la consommation d'eau moyenne d'un établissement (entre 3 m³ (salle de classe) et 6 m³ (laboratoire) par an et par élève temps plein).
- 0% pesticides dans la gestion des espaces verts / 100% des espaces verts gérés de manière écologique
- 100% de papier issu de forêts durablement gérées

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Mettre en place une politique active de préservation, d'économie et de récupération d'eau. Pour cela, mettre en œuvre une gestion des consommations d'eau dans chaque bâtiment de l'établissement (installation de compteurs, relevés réguliers des consommations, suivi de leur évolution, installation de sous-compteurs, automatisation de la gestion, formation du personnel,...) et réduire les consommations d'eau (installation des mousseurs, intégration de la gestion des consommations d'eau à un contrat d'exploitation avec clause de performance, récupération des eaux de pluie, ...).
- Conduire un inventaire de la biodiversité présente sur l'établissement.
- Renforcer auprès des étudiants et du personnel la connaissance et l'observation de la biodiversité au sein même de l'établissement et de son territoire d'implantation.
- Favoriser la participation des étudiants et du personnel à des opérations actives et participatives pour la biodiversité (comptage, nettoyage, etc.). Plus généralement, multiplier les actions pour la protection de la biodiversité.
- Réaliser un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces verts (plantation, entretien, arrosage,...).
- Mettre en place une gestion écologique des espaces verts, en relation le cas échéant avec les étudiants en sciences de la biologie (création d'espaces verts, de prairies, utilisation d'essences/espèces locales, entretien avec des méthodes douces, compostage des déchets verts, suivi de la biodiversité, suivi des espèces indicatrices de la qualité du milieu, mise en place d'indicateurs de suivi, existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de la surface bâtie...), proscrire l'utilisation de pesticides et d'engrais et diminuer, voire supprimer, les arrosages.
- Soutenir et favoriser les politiques de développement en milieu naturel des pratiques sportives et des loisirs qui respectent les écosystèmes.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 6 du Plan Vert d'établissement

4 - AXE GESTION ENVIRONNEMENTALE

- 4,1 Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources
 - 4.1.5 Mettre en place un management énergétique des établissements et des actions pour améliorer le comportement des personnels et des étudiants
 - 4.1.6 Réduire et optimiser la consommation d'eau
- 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
 - 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
 - 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
 - 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
- 4,3 Développer une politique en faveur de la biodiversité
 - 4.3.1 Mettre en place une gestion durable des milieux cultivés, des espaces verts et aménagés (voirie et parking)
 - 4.3.2 Mettre en place une gestion durable des milieux naturels
- 5.4.3 Mise en place de services d'aide aux étudiants (offres d'emploi, bourses, fonds de solidarité ...)

Le Défi clé n°7 de votre Plan Vert

Santé publique, prévention et gestion des risques dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Vérifier si l'établissement est situé sur une zone soumise à des contraintes environnementales (de type ZSCE) ou sur une aire d'alimentation de captage (AAC).
- S'assurer que l'établissement est en règle avec le taux de particules fines dans l'air autorisé (15 µg /m³ en valeur cible en 2010 pour les particules PM 2,5 et 10 µg /m³ en 2015).
- Vérifier si l'établissement se situe sur un point noir bruit (zone sur laquelle une route ou une voie ferrée provoque, en façade des bâtiments existants, un niveau sonore supérieur à 70 dB(A)). Si oui, identifier des solutions de réduction en concertation avec les autres acteurs locaux concernés.
- Participer à l'observatoire du bruit de l'agglomération quand celui-ci existe.
- Sensibiliser 100% des étudiants aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Prévenir les risques naturels liés au changement climatique (canicule, sécheresse, inondation...).
- Réaliser un diagnostic technique et sanitaire des bâtiments et des installations.
- S'assurer de la conformité des installations assurant la sécurité des personnes.
- Repérer et prévenir les inégalités environnementales ayant des impacts sanitaires au sein de l'établissement et l'exposition des étudiants et du personnel aux risques naturels et technologiques sur le territoire d'implantation de l'établissement.
- Mettre en œuvre une politique de gestion et d'élimination des produits et déchets spécifiques (laboratoires, ateliers, etc.).
- Conduire des actions de réduction de la production de déchets dangereux (responsabilisation des utilisateurs, refacturation, ...).
- Veiller à la qualité de l'air ambiant.
- Veiller au confort en général (luminosité adéquate, pollution sonore...) et à la qualité esthétique des lieux – Elaborer des dispositifs permettant d'évaluer l'appréciation du confort et de la qualité de vie des usagers et des personnels.
- Mettre en place des actions de prévention des risques sanitaires et des addictions en direction des étudiants et du personnel (volume sonore, alcool, tabac, drogue, dopage, MST, accidents de la route ...).
- Prévenir les risques liés à la précarité des conditions de vie des étudiants (équilibre alimentaire, logement insalubre, manque de soins médicaux et dentaires, problèmes de santé mentale, etc.).
- Promouvoir des campagnes en faveur d'une alimentation saine et équilibrée (distributeurs de boissons et de nourriture, sensibilisation, en partenariat avec les services du CROUS, ...) et d'une pratique régulière du sport, de la marche et du vélo.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 7 du Plan Vert d'établissement

- 4,2 Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)
- 4.2.1 Optimiser le traitement des effluents liquides organiques
- 4.2.2 Optimiser le tri et la valorisation des déchets assimilés aux ordures ménagères
- 4.2.3 Optimiser les traitements et la réduction de la production de déchets dangereux et spécifiques (hors D.E.E.E) et d'effluents liquides dangereux
- 4.2.4 Optimiser les traitements et la réduction des D.E.E.E.
- 4.2.5 Réduire et optimiser les traitements de la pollution atmosphérique
- 5.3.1 Mise en place d'une politique de prévention, de sécurité et de santé

Le Défi clé n°8 de votre Plan Vert

Démographie, immigration, inclusion sociale dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Embaucher des personnes handicapées à hauteur de 6% des effectifs (salariés et faculté)
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour les étudiants
- Etre représentatif de la société française en termes de CSP, genre, minorité visible et handicap pour le personnel sur tous les postes.
- S'assurer que 100% des étudiants/salariés vivent au dessus du seuil de pauvreté

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Favoriser l'accès des étudiants et du personnel aux droits reconnus comme faisant partie du développement durable et cités dans la Stratégie Nationale du Développement Durable : santé et protection sociale, prise en charge et prévention de la dépendance, vacances pour tous (tourisme social), Droit au Logement Opposable (DALO), micro crédit, culture, etc.
- Mise en place d'action(s) en faveur de l'insertion des personnels, étudiants et visiteurs en situation de handicap (conformité aux réglementations, actions supplémentaires pour accessibilité, cours à distance, services spécifiques, signature charte université handicap, ...) et sensibiliser les acteurs du campus aux différents handicaps.
- Lancer des actions d'information et de prévention auprès des personnels et étudiants sur les problèmes de harcèlement.
- Impliquer les parties prenantes dans des missions d'intérêt général pour l'établissement et valoriser les actions de chacun.
- Favoriser la diversité et la parité au sein du personnel (recrutement et promotion à tous les niveaux) de l'établissement, doctorants inclus - notamment, prise en compte des critères relatifs à la parité, au handicap, à la diversité des origines sociales, aux salaires hommes / femmes, à l'accès aux postes de direction (cf défi 3 Gouvernance).
- Valoriser les compétences et favoriser la formation professionnelle du personnel.
- Mettre en place une politique d'égalité des chances (boursiers, PMR, diversité ...) pour les étudiants à leur admission, pendant leur cursus et lors de leur insertion professionnelle avec notamment des actions pour l'autonomie des étudiants à besoins spécifiques et pour l'accueil des étudiants étrangers.
- Renforcer les cellules de recherche et d'offre de stages et d'emplois pour les étudiants.
- Mettre en place des services d'aide à la personne à destination du personnel et des étudiants (logement, crèche, ...) en collaboration avec les acteurs du territoire d'accueil.
- Mettre en place des actions socioculturelles et sportives à destination du personnel et des étudiants.
- Favoriser une ouverture socioculturelle de l'établissement à destination de la population locale (mutualisation des services, proposition de formations à destination de la population locale en soirée et week-end, réalisation d'actions citoyennes sur le territoire, partenariat avec des écoles du territoire, organisation d'événements ouverts au public, ...).
- Participer avec des acteurs locaux à des projets de solidarité, de lutte contre l'exclusion, ... sur le territoire d'implantation de l'établissement (tutorat, engagements dans des programmes de solidarité, de non-discrimination, ...).

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 8 du Plan Vert d'établissement

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

- 5.1 Favoriser une politique humaine et sociale de parité et de diversité au sein des personnels
 - 5.1.1 Mise en place d'actions en faveur de la parité dans le recrutement et la promotion des personnels
 - 5.1.2 Mise en place d'actions en faveur de la diversité dans le recrutement et la promotion des personnels
- 5.2 Valoriser et développer les compétences et la mobilité interne
 - 5.2.1 Formation professionnelle des personnels
 - 5.2.2 Valorisation des compétences des personnels permettant la mobilité
- 5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement (personnels et étudiants)
 - 5.3.1 Mise en place d'une politique de prévention, de sécurité et de santé
 - 5.3.2 Mise en place d'une politique de qualité de vie
- 5.4 Favoriser une politique d'égalité des chances pour les étudiants
 - 5.4.1 Mise en place d'une politique d'égalité des chances pour tous les étudiants dès leur admission dans l'établissement jusqu'à leur insertion professionnelle
 - 5.4.2 Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

Le Défi clé n°9 de votre Plan Vert

Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde pour votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- 30% des actions de solidarité et de coopération doivent être menées vers les pays en développement.
- Une cellule par établissement entièrement dédiée à l'accueil et à l'intégration des étudiants étrangers (budget, salariés, bureaux, objectifs propres).

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Impliquer l'établissement dans des actions de coopération (notamment avec des établissements de pays en développement), de co-développement et de solidarité internationale. Promouvoir dans ce cadre les objectifs, choix et leviers du défi 9 de la SNDD.
- Renforcer des conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de savoirs avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à l'étranger (co-diplômes, convention universitaire, formation inter universitaire, télédiffusion des cours, e-learning, mise en place de mécanismes d'échange, soutien aux initiatives éco citoyennes étudiantes, ...)
- Mettre en place des actions en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers (soutien lors de l'admission, services dédiés pour faciliter l'intégration/ l'installation des étudiants, jumelage avec établissements privilégiés, ...)
- Soutenir les conditions de séjour (visa, logement, job...) et/ou d'étude (bourses...) d'étudiants étrangers originaires de classes sociales modestes
- Avant tout départ à l'étranger, faire travailler les étudiants sur les conditions culturelles, environnementales et économiques de leur pays d'accueil et les sensibiliser à l'empreinte de leurs voyage et séjour.
- Valoriser activement à l'international, la politique « développement durable » suivie par votre établissement.

Les points du Référentiel Plan Vert en lien avec le défi 9 du Plan Vert d'établissement

2 - AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

2.4.2 Ouvrir à l'international dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) concernant les étudiants et les personnels

5 - AXE POLITIQUE SOCIALE ET ANCRAGE TERRITORIAL

5.4.2 Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

Seconde Partie

L'OUTIL DE PILOTAGE DU PLAN VERT
POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Référentiel Plan Vert *pour les Etablissements d'Enseignement Supérieur*



CONFERENCE DES
GRANDES ECOLES

Conférence des grandes écoles
Commission Développement durable



Réseau français des étudiants pour le
développement durable



Conférence des présidents d'université
Commission Développement durable



17 juin 2010

Le nouveau référentiel Plan Vert (janvier 2012)

VERSION 2

EN COURS D'EXPERIMENTATION
DE JANVIER 2012 A JUIN 2012

EN PIECE JOINTE